



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 AVRIL 2021**

Date de convocation : 03/04/2021	<i>L'an deux mille-vingt-un, le vendredi 9 avril à 20 heures 45.</i> <i>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER.</i>
Date d'affichage de la convocation : 03/04/2021	<u>Etaient présents :</u> Mmes, Séverine LESAFFRE, Julie LAMBLLOT, Elisabeth BERTOLUS, Elisabeth DUFAUD, Céline CAVAILLE-COLL, Mrs Alain DUFAUD, Rodolphe GARNIER, Florent MALEPART, Chandar OUTTIRAPOULLE, Jean-Pierre VOUTERS
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 11 Quorum : 06 Présents : 11 Pouvoirs : 00 Votants : 11	<i>Formant la majorité des membres en exercice.</i> <u>Absents excusés et représentés :</u> <u>Absents Excusés :</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Jean-Pierre VOUTERS

Ont été adoptées les résolutions suivantes :

- ↪ **Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2020**
- ↪ **Vote du compte de gestion du trésorier, du Compte Administratif 2020 et affectation du résultat**

SECTIONS	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
FONCTIONNEMENT	Excédent 224 428,33
INVESTISSEMENT	Excédent 201 204,43

Affectation du résultat :

- ↪ **A la ligne R 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 24 428,33€**
- ↪ **1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement : 200 000,00 €**

Vote du BP 2021

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	583 392,33	583 392,33
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 913 153,76	1 913 153,76

Il est à noter qu'il a été décidé par les membres du Conseil municipal de différer les travaux relatifs à l'aménagement du carrefour à l'intersection de la Rue du Moutier/Allée de la Porte des champs au profit de l'aménagement et de la sécurisation de la Rue du Nid e Geai et de la Rue de Coudreuse.

Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

6,20 taux communal + 11,58 taux départemental = 17,78 %

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par application d'un coefficient correcteur.

0,520362

Compte tenu de ces informations, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2021, de la façon suivante :

	Bases notifiées	Taux	Produits attendus
Taxe sur le foncier bâti	1 360 000	17,78	241 808
Taxe sur le foncier non bâti	24 800	27,50	6 820
TOTAL			248 628

Après application du coefficient correcteur, la somme de 115 980 sera déduite du produit attendu 248 628

Produit attendu 248 628,00 + Autres taxes 5 422,00 - 115 980,00 coefficient correcteur, **le produit attendu s'élève à 138 070,00**

Vote des subventions 2021

- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	2500,00 € (art.6574)
- Association ACPG CATM Orgerus	200,00 € (art.6574)
- Association Taekwondo Club Béhoust	250,00 € (art.6574)
- Association GALA	500,00 € (art.6574)
- SARRAF Rambouillet	20,00 € (art.6574)

Soit un total de 3.470,00 € (art. 6574)

Vote d'approbation du rapport de la CLECT - Attribution de compensation

Le montant provisoire de l'attribution de compensation versé à la suite de la présentation du rapport de la CLECT s'élève à 118 742,03 € pour la commune. Montant reporté à l'article 73211 du Budget Primitif 2021

Vote SITERR – Modification des statuts

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 24 novembre dernier, le Comité Syndical du SITERR s'est prononcé favorablement au transfert du siège du SITERR, actuellement à Rambouillet, en mairie de Thoiry.

↳ Décision à prendre sur l'éventuel transfert du PLU vers le PLUi

Les communes membres de la CCCY, qui disposaient encore de la compétence PLU, pouvaient dans les 3 mois précédant le 1^{er} juillet 2021, soit du 1^{er} avril au 30 juin 2021, s'opposer au transfert de cette compétence grâce à l'activation d'une minorité de blocage (si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent).

Cependant, ces dispositions de l'article 136 de la loi ALUR ont été modifiées par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

L'article 5 de cette loi stipule que : « pour l'année 2021, par dérogation aux deux premiers alinéas du II de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, le délai dans lequel au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population peuvent s'opposer au transfert à la communauté de communes ou à la communauté d'agglomération de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale court du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2021.

La commune de Béhoust s'étant opposée audit transfert le 14 novembre 2020, elle n'a pas à redélibérer.

↳ SIRYAE – Participation aux charges communales au titre de l'occupation des locaux de la mairie

La participation aux charges communales au titre de l'occupation des locaux de la mairie par le SIRYAE s'élève à 55 000 € (cinquante-cinq mille euros).

Cette recette sera inscrite au chapitre 70 pour l'exercice en cours et les suivants.

↳ Urbanisme

En cours d'instruction :

Dossier	Demandeur	Terrain : Adresse	Description du projet de construction
DP 780 53 21 Y0001	BARRIAL ADRIEN	4 Rue de la Masse	Changement des fenêtres + création de fenêtre de toit
DP 078 053 21 Y0002	CHEVRON NICOLAS	Route de St Hilaire	Construction d'un abri de jardin
DP 078 053 20 Y0012/13	EFD SERENA	2 Rue de la Tuilerie	Division de terrains
DP 078 053 20 Y00014	GRDF	1 Place du Village	Equipement télérelève
PC 078 053 21 Y0001	CHIARELLA GUILLAUME	9 Chemin du Clos St Benoit	Nouvelle construction
PC 078 053 21 Y0002	PELLOUARD CHRISTOPHE	15 Rue de la Tuilerie	Création d'un garage fermé

